



# Foyer d'hébergement «Les Clercs»



Conception Direction de la communication Ville de Montbrison, mars 2015, photos : MN Pallard

## / Dossier d'entrée \

### Documents à fournir :

- 2 photocopies de la carte d'identité (recto verso), du passeport ou du titre de séjour,
- 2 photos d'identité,
- dernier avis d'imposition ou non-imposition,
- photocopie du contrat d'apprentissage, ou de l'attestation de stage, ou du contrat de travail ou de l'avis de notification de Pôle Emploi,
- photocopie du bulletin de salaire du mois précédant l'entrée dans les lieux et du mois d'entrée dans les lieux,
- chèque de caution,
- chèque d'acompte dans l'attente des APL.

### Direction des affaires sociales

En cas de besoin (problèmes financiers, loyer, couverture sociale...), un accompagnement social individualisé vous est proposé par les travailleurs sociaux de la Ville de Montbrison :

Maison des permanences - 12 rue de la Préfecture  
04 77 58 04 55

8, rue de la Préfecture  
42600 Montbrison

fjt@ville-montbrison.fr  
04 77 96 39 17

[www.ville-montbrison.fr](http://www.ville-montbrison.fr)



VILLE DE  
**MONTBRISON**

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES

# «Les Clercs»

accueil



## Chambres

61 chambres de 8 à 11 m<sup>2</sup>  
1 chambre adaptée aux personnes à mobilité réduite  
Toutes les chambres disposent d'un réfrigérateur, d'une prise TV et d'une prise de téléphone

salle de jeux



## Services communs

Garde 24h/24 et 7 jours/7  
Consignes  
Distributeur de boissons

## Espaces communs

Cuisine collective  
Salle de restauration  
Salle de jeux  
Garage scooter et vélo  
Coin lecture  
Coin télé

chambres



## Locations

Différentes formules :  
**Au mois**  
**A la semaine**  
**A la nuitée**

cuisine



salle commune



coin télé



coin lecture

